

ATELIER DU CANARD



Règlement Intérieur

Révision	Date	Détail
04	21/09/2018	MAJ Tarifs et indication Atelier non ouvert pour création Asso.
03	05/10/2017	Création (versions antérieures = version de travail interne)

SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION.....	3
1. Buts de l'Association.....	3
2. Le Lieu, Le Matériel.....	3
3. Les espaces.....	3
4. Compléments en lien avec les Statuts.....	3
B. CHARTE DE L'UTILISATEUR.....	4
C. TARIFS & CATÉGORIES D'UTILISATEURS.....	5
1. Les catégories.....	5
2. Tarification.....	6
D. FONCTIONNEMENT ET RÈGLES D'USAGE.....	6
1. Horaires et accès.....	6
2. Assurance.....	6
3. Motifs d'exclusion.....	7
4. Casier Personnel.....	7
5. Sécurité.....	7
6. Règles générales d'utilisation des machines.....	8
7. Formations Obligatoires pour l'accès à l'atelier.....	8
8. Prix Libres.....	9
9. Prêt / Location de Matériel.....	10
10. Tri & Déchets.....	10
E. ATELIER & MACHINES.....	11
1. Les espaces Atelier.....	11
2. Les petites machines.....	11
3. Les grosses machines.....	11
4. Les espaces Magasin.....	12
F. INSCRIPTION.....	12
G. ANNEXES.....	12

A. PRÉSENTATION

Le Règlement Intérieur de l'Atelier du Canard :

- aide à maintenir notre esprit associatif et convivial via sa charte,
- détaille le fonctionnement et la tarification des services,
- insiste sur les règles de sécurité.



1. Buts de l'Association

→ Voir Statuts.

2. Le Lieu, Le Matériel

Il est important de savoir que l'association ne possède ni le lieu, ni les équipements et machines disponibles. Tout cela est en location et/ou mise à disposition par certains membres.

Le plus grand soin doit donc être apporté dans l'utilisation de ces ressources afin d'en assurer leur pérennité et celle de l'association par la même.

3. Les espaces

- la partie "**Accueil & Détente**", ou l'on peut boire un café, discuter (en limitant tout de même le volume sonore afin de ne pas gêner ceux qui travaillent à côté), déjeuner le midi, exposer ses projets, idées...
- un espace "**Télétravail – Coworking**" ou l'on s'installe pour travailler et où le silence est de rigueur. Un sous-espace lecture / bibliothèque est aménagé sur la mezzanine
- les **Salles de réunion**, la grande étant équipée pour la visioconférence, accessibles sur réservation uniquement
- la partie sanitaire, douche, cuisine
- Les **2 espaces Ateliers** et le Vestiaires

4. Compléments en lien avec les Statuts

Devenir Membre Actif

Pour pouvoir être élu, tout adhérent doit être adhérent depuis au moins 18 mois à l'association pour le Cercle de Gouvernance et 6 mois pour le Cercle d'Orientation.

Indemnisations et Dédommagement

L'indemnisation des frais effectifs et des frais de déplacement des membres du cercle de Gouvernance ne sera possible que sur présentation des justificatifs correspondant et acceptation actée par le Cercle de Gouvernance. De même, les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Cercle de Gouvernance peuvent être dédommagés sur simple décision actée du Cercle de Gouvernance.

B. CHARTE DE L'UTILISATEUR

L'adhésion à notre charte est la première des conditions nécessaires pour nous rejoindre. Nous la déclinons en une liste de souhaits, de valeurs et d'espoirs,

- **En lien avec l'Humain**

- Respect et bienveillance quelque soit la couleur de peau, la religion, l'origine, le genre...
- Partage, entraide et mutualisation,
- Communication non-violente.



- **En lien avec la société**

- Adhérer à l'idée de "**sobriété heureuse**",
- Raisonner "**Bonheur National Brut**" plutôt que PIB,
- Participer aux **monnaies locales** afin de sortir de cette finance destructrice,
- Relocaliser l'économie pour nous rendre plus résilient,
- Promouvoir des règles de gérance plus humaine, tel que la sociocratie ou autre,
- Consommer "responsable", refuser le travail des enfants et les conditions de travail indignes.

- **En lien avec notre planète**

- Limiter notre empreinte écologique et préserver la biodiversité,
- Raisonner "global", toujours œuvrer pour minimiser l'énergie grise des projets envisagés,
- Limiter les rejets de CO2 et autres gaz à effet de serre, compenser en dernier recours...
- Restreindre le recours aux énergies non-renouvelables,
- Limiter la consommation d'énergie et proscrire le gaspillage,
- Limiter, gérer et trier les déchets en favorisant l'économie circulaire.



- **En lien avec notre Association**

- Acceptation sans réserve de notre charte et de ce « Manuel de l'utilisateur »,
- S'assumer et accepter pleinement et sans réserve le fait que l'Association décline toute responsabilité en cas de dommages ou d'accidents intervenant lors de l'utilisation de l'atelier ou du site.

**Si les idées d'avenir que nous portons,
Ne raisonnent pas avec vos convictions,
Si la majorité, de nos envies, de nos souhaits,
Vous semblent barrées, roussies, à enterrer,
Notre association n'est pas encore pour vous,
L'évidence vous conduira plus tard jour chez nous,
Mais si une bonne majorité de notre chanson,
Raisonne en cœur avec vos idées, vos aspirations,
Venez à nos côtés, bâtir un monde plus sain,
Venez participer à construire le monde de demain,
Celui que nos enfants ne nous reprocherons pas,
Celui dont nous rêvons, à porter à bout de bras,**

C. TARIFS & CATÉGORIES D'UTILISATEURS

1. Les catégories

Toute personne fréquentant le lieu doit être adhérente, sauf durant les événements / animations ouverts à tous qui seront organisés.

Les cotisations ouvrant droit à un accès sont nominatives et non partageables.

Les cotisations sont à régler pour l'année (du 01 Octobre au 31 Septembre), sans possibilité de modification de circonstance (aucun remboursement ne sera réalisé, sauf cas très particulier validé par le cercle de gouvernance).

Pour une première adhésion en cours d'année, le montant sera calculé au prorata du temps restant, par demi-mois entier, soit 24 périodes sur l'année, sans compter le demi-mois déjà commencé.

Un Ami est : une personne, physique ou morale, désirant soutenir l'association par son adhésion, ou par un don, sans avoir de besoin spécifique et régulier.

Un Bricoleur est : un Adhérent Utilisateur de l'atelier qui de part son niveau de cotisation bénéficie d'un accès à l'atelier à des tarifs préférentiels. Sa fréquentation est régulière. Voir détail des prestations incluses dans le détail des tarifs.

Un Constructeur est : un Adhérent Utilisateur de l'atelier qui de part son niveau de cotisation bénéficie d'un accès à l'atelier très étendu (voir détail dans les Tarifs). Sa fréquentation est élevée.

Un Coworker est : un Adhérent venu principalement pour utiliser l'espace Bureau de façon peu soutenue.

Un Bachoteur est : un Adhérent venu principalement pour utiliser l'espace Bureau de façon permanente.

Un Visiteur est une personne de passage pour une courte période (utilisation Cowork lors d'une itinérance, participation à un stage, une formation...) qui payera sa cotisation sur la base d'un forfait journalier.

Les adhésions et cotisations annuelles doivent être réglées pour l'exercice en cours du 1er Octobre au 30 septembre de chaque année en 1 fois, sauf dérogation soumise à la décision du cercle de Gouvernance.

Dans un premier temps, suite à la création de l'association, l'atelier n'est pas encore ouvert, les catégories CONSTRUCTEUR & BRICOLEUR ne sont donc pas disponibles.

IMPORTANT :

Les accès 24h/24, liés aux catégories Bachoteur & Constructeur, qui nécessitent la remise d'un jeu de clés et les codes de l'alarme, sont soumis préalablement à une période probatoire (décidée par le cercle de gouvernance en fonction du niveau de connaissance de la personne), puis validation par le cercle de gouvernance à terme avant la remise des clés et des codes.

La remise d'un jeu de clés et de codes Alarme à d'autres profils qui assureraient des permanences est bien entendu possible sur simple décision du cercle de Gouvernance.

Tous les membres du cercle de gouvernance peuvent s'ils le désirent avoir un jeu de clés et les codes Alarmes.

2. Tarification

Voir dernière grille tarifaire du moment : affichée dans les locaux et consultable sur le site de l'association.

Des remises exceptionnelles (qui peuvent être compensées par du temps pour l'association suivant les cas), pourront être accordées à un quota de personnes ayant un projet en phase avec nos valeurs et dont notre outil pourrait leur être utile. Un accompagnement pourra même être envisagé sur certains projets en format "pépinière à bonnes idées" :-)

D. FONCTIONNEMENT ET RÈGLES D'USAGE

1. Horaires et accès

Quoi	Catégorie	Horaires
Atelier	Constructeurs	24h/24 & 7j/7
	Autres Catégories	Pas encore ouvert, créneaux à définir. Autres créneaux entre 9h & 18h possible pour la catégorie "Bricoleur" suivant taux d'occupation du jour par les PRO
Bureaux	Bachoteurs Constructeurs	24h/24 & 7j/7
	Autres Catégories	du Lundi au Jeudi, de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 16h et le samedi matin suivant planning

Pour être adhérent, il faut:

- Payer son adhésion à l'Association

Pour être utilisateur des services de l'Association il faut:

- Être majeur,
- Accepter le Règlement Intérieur et adhérer franchement à ses valeurs,
- Avoir une assurance de responsabilité civile personnelle,
- Payer sa cotisation d'utilisation

Le nombre maximum d'utilisateurs pourra être limité si le lieu arrive à "saturation", une liste d'attente, par catégorie d'utilisateur, sera alors mise en place si besoin ; aucun nouvel adhérent ne pourra alors être accueilli tant qu'une place dans la catégorie recherchée ne se libérerait pas.

Le lieu pourra fermer durant les vacances, ponts ou autres périodes sans avoir à se justifier et sans que les adhérents avec des forfaits annuels puissent demander remboursement, remise, ou autre ristourne pour ces périodes.

2. Assurance

L'Association est assurée pour chaque adhérent. Le contrat est consultable librement sur simple demande. Le contrat d'assurance établi au nom de Atelier du Canard garantit les dommages corporels et matériels du fait de la responsabilité de l'Association dans le cadre de ses activités.

Les Professionnels Utilisateurs de l'atelier ne sont pas couverts par l'assurance de l'Association, leur activité professionnelle ne faisant pas partie du cadre associatif. Ils doivent par ailleurs souscrire une Responsabilité Civile Professionnelle afin de couvrir les dommages causés dans le cadre de leur activité.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de tout matériel ou équipement sur le site.

3. Motifs d'exclusion

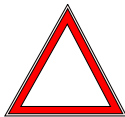
Voici, hélas, une liste non-exhaustive des fautes susceptibles d'entraîner l'exclusion de notre Association après délibération du cercle de Gouvernance:

- utilisation de l'atelier en état d'ébriété ou sous l'emprise de psychotrope,
- non-respect majeur ou répété des consignes de sécurité,
- utilisation de machines sans avoir reçu la formation ad'hoc,
- divulgation d'un code d'accès confidentiel,
- vol ou dégradation,
- propos, gestes déplacés ou agressifs,

4. Casier Personnel

Les utilisateurs réguliers de l'atelier pourront avoir un casier personnel pour y stocker leurs EPI, consommables, vêtements de travail...

Pour les utilisateurs de l'espace "Bureau", des casiers payants, en nombres limités sont disponibles : voir grille tarifaire.



5. Sécurité

La sécurité doit être une idée fixe, presque une obsession. La sécurité est l'affaire de tous et de chacun.

La sécurité c'est la pérennité de notre Association.

- Accès à l'atelier strictement interdit à toute personne n'ayant pas reçue la formation de base
- Toujours prendre son temps,
- Porter des vêtements et tenues adaptés (manches courtes ou fermées, éviter les vêtements flottants, les bracelets et bijoux). Les cheveux longs doivent être attachés,
- Garder les espaces fonctionnels, propres et dégagés. Aucun bois, objet ou outil ne doit traîner autour des machines,
- Pas plus de 2 personnes autour de la même machine,
- Les guides et protections doivent être utilisés et réajustés à chaque utilisation,
- Éviter de travailler seul sur le site,
- Une pharmacie est à votre disposition dans le bureau, merci de renouveler ce que vous utilisez
- Stopper les machines et signaler immédiatement tout défaut de fonctionnement, casse d'outils, bruit, odeur ou fumée suspecte.

Signalez immédiatement toute panne, incident ou défaut de réglage. Interdisez l'accès à la machine par un marquage visible. Vous ne serez pas pénalisé.

Les EPI (équipements de Protection Individuels) sont personnels et sont obligatoires. Toute personne ne respectant pas les consignes sera immédiatement arrêtée ; des manquements répétés concernant la sécurité pourront entraîner l'exclusion de l'association. Les EPI personnels pourront être stockés dans le casier personnel pour les utilisateurs réguliers. Un stock sera à disposition pour pouvoir les acheter sur place si besoin.

L'Association ne pouvant vérifier les niveaux de compétence de chacun, l'utilisateur s'engage à avoir les qualifications, formations, ou connaissances requises pour les machines et les outils qu'il utilise à l'atelier et à questionner un sachant en cas de moindre doute.

6. Règles générales d'utilisation des machines

Le respect du fonctionnement des machines est la première règle de sécurité:

- Ne serrez jamais les boulons et les molettes excessivement,
- Nettoyez la résine que vous avez mise sur les tables des machines et les lubrifier à la paraffine,
- N'utilisez pas les tables et rallonges des machines comme établi ou table de travail,
- Au moindre problème, appuyez sur le bouton rouge d'arrêt d'urgence et maintenez votre pièce,
- N'essayez jamais de réparer une machine vous-même sans l'aide d'un expert,
- Le système d'aspiration doit être mis en marche avant le démarrage des machines,
- Toute machine doit être arrêtée après chaque utilisation et sécurisée en enclenchant l'arrêt d'urgence,
- Vérifiez l'état de remplissage des sacs d'aspiration avant et après votre travail,
- Prenez en compte la sécurité des autres utilisateurs qui se trouvent à proximité, notamment dans le champ où vos pièces pourraient être "éjectées" (toupie, dégau, rabo...).

Pensez à vérifier l'état et le bon affûtage de chaque outil ou lame

7. Formations Obligatoires pour l'accès à l'atelier

L'accès à l'atelier est **strictement réservé** aux personnes ayant suivi et validé à minima la formation de base, particuliers, comme professionnels.

La formation de base permet d'accéder à l'atelier et d'utiliser les tables de travail, l'électro-portatif et les petites machines identifiées. Pour pouvoir utiliser les "Grosses Machines", il est obligatoire d'avoir suivi et validé la formation complémentaire "Grosses Machines".

Avant d'entreprendre ces formations payantes, il est important d'accepter le fait, pour votre sécurité, que la validation des formations dépend uniquement de la décision finale du formateur, qui pourra donc, s'il juge la personne pas suffisamment autonome, ne pas valider cette formation et donc ne pas autoriser la personne à utiliser l'atelier et/ou les grosses machines ; aucune contestation de sa décision n'est envisageable.

Le simple fait de suivre la formation, même de façon sérieuse et appliquée, n'implique pas systématiquement sa validation.

Dans le cas d'une formation non validée, l'adhérent pourra décider de quitter l'association et sera alors éventuellement remboursé de son adhésion, sur décision du cercle d'orientation, ou pourra se mettre d'accord avec le formateur pour un complément de formation, payant, à définir au cas par cas, pour aboutir au niveau d'autonomie ad'hoc nécessaire.

Tout adhérent qui est exclus pour raison de non respect des règles de sécurité, ne pourra pas prétendre devenir de nouveau adhérent avant un délais de 5 ans, adhésion qui devra être alors validée par le cercle d'orientation suite entretien préalable éventuel.

Formation de Base

Elle se déroule sur 1 journée, les dates sont planifiées quand un nombre suffisant de personne sont intéressées. Participer à toute la formation est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour que cette dernière puisse être validée (retard, absence en court de journée, départ avant la fin... invalidera systématiquement la formation).

Une feuille d'émargement sera signée et un support rappelant les consignes de sécurité de base vous sera remis.

Hormis l'électro-portatif, les machines suivantes pourront être utilisées à l'issue de cette formation :

- Perceuse à colonne
- Scie à Panneaux
- Scie à ruban (bois)
- Scie à ruban (métaux)

Formation "Grosses Machines"

Cette formation concerne les machines suivantes :

- Combinés multi-fonctions
- Raboteuse
- Dégauchisseuse
- Calibreuse
- Mortaiseuse
- Toupie

Elle se déroule sur 2 journées, les dates sont planifiées quand un nombre suffisant de personnes sont intéressées. Participer à toute la formation est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour que cette dernière puisse être validée (retard, absence en court de journée, départ avant la fin... invalidera systématiquement la formation).

Une feuille d'émargement sera signée et un support rappelant les consignes de sécurité de base vous sera remis.

8. Prix Libres

Un certain nombre de produits et de services sont en prix libre. Il s'agit entre autre de :

- Café - Thé
- Sirop - Jus de fruit
- Biscuits
- ...
- Stylo - Crayon - Gomme
- Papier - Cahier
- housse de plastification
- ...
- Impression
- Photocopieuse
-

Cette solution présente plusieurs avantages, dont par exemple :

- Simplifier la gestion / comptabilité
- Promouvoir la confiance
- Donner de la souplesse
- Permettre une tarification "sociale"

Chaque produit ou service en prix libre est identifié comme tel et un prix de "revient" est indiqué pour chacun d'entre eux.

Ce prix de revient ne prend pas en compte uniquement le coût du produit ou service mais le coût de revient réel pour l'association, incluant suivant les cas : le temps et les trajets pour les courses, la maintenance, l'amortissement d'une machine...

Les calculs utilisés pour aboutir aux montants affichés sont en libre consultation sur simple demande et seront réactualisés / ajustés régulièrement pour être le plus proche possible de la réalité. De même, le bilan "financier" de cette gestion sera transparente et affiché mensuellement pour information.

Ce tarif n'est qu'une indication, il est bien entendu acceptable de payer moins, voir rien, ou plus, voir bien plus, suivant les jours, ses ressources, son niveau de satisfaction... Il peut être aussi plus facile de payer ce que l'on a consommé en fin de journée, voir en fin de semaine, plutôt qu'à chaque café que l'on prend. Pour les utilisateurs fréquents, un cahier permettra de lister ses "dépenses" afin de pouvoir les régulariser à convenance, sans dépasser une fréquence bimensuelle à minima.

Les personnes à faible revenu ne doivent pas hésiter à profiter de l'aspect social de ce service.

Il est important d'avoir conscience que ce système perdurera tant que le bilan financier restera équilibré.

Les paiements peuvent se faire en **Euros** comme en **Cairns** (monnaie locale Grenobloise) dans l'urne prévue à cet effet à proximité de la machine à café. Afin de limiter les "mauvaises" tentations, nous tâcherons de veiller à ne jamais laisser trop d'argent dans cette caisse.

Nous essayerons d'avoir autant que possible de la monnaie disponible pour ceux qui en auraient besoin.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller au bon fonctionnement de ce système.

9. Prêt / Location de Matériel

Outillages - Équipements

Certains outils / équipements pourront être empruntés ou loués suivant la catégorie du membre et la durée envisagée.

Les prix et modalités sont détaillés dans un document séparé.

Cela concerne une liste limitée de matériel et les durées maximum d'emprunt sont elles aussi limitées, l'objectif premier étant que rien ne manque sur place dans l'atelier.

A titre d'information non contractuelle, voici un avant goût de ce qui pourra être emprunté / loué :

- Certains équipements électro-portatifs
- Bétonnière
- Karcher Thermique / électrique
- Remorque (sous réserve d'être en règle : permis / poids véhicule...)
- Échafaudage
- Camion benne (pour les membres de la catégorie "Constructeur" et habilités uniquement, pour les autres, possibilité de location avec chauffeur)
- Dans le futur on espère : fendeuse de bûche, scie circulaire à bûche, broyeur de végétaux...

Bibliothèque

Des ouvrages sur l'éco-construction et les techniques / sujets associés sont disponibles en libre consultation. Certains peuvent être empruntés pour lecture sur une période limitée (1 semaine maximum) moyennant un enregistrement afin que l'on ait toujours trace des livres.

D'autres ouvrages de diverses familles sont également consultables et aussi empruntables pour certains, tout comme quelques DVD. Tous les membres peuvent bien entendu participer à enrichir cette bibliothèque dans la limite des sujets acceptés et de la place disponible.

Les éléments "empruntables" sont identifiables par leur étiquette d'identification verte, ceux qui ne le sont pas par leur étiquette rouge.

10. Tri & Déchets

Nous essayons de tout mettre en œuvre pour être exemplaire sur ce point, il est donc important que chacun y participe. Vous trouverez entre autres les bacs de tris suivants :

- **Atelier** : Plastique, Bois traité, Bois non Traité, PVC, Plastique, Ferraille
- **Bureau** : Emballages, Verres, Composte, Piles, Lampes / Néons



Bien entendu, ces poubelles ne sont pas faites pour que chacun ramène ses déchets de chez lui, sauf éventuellement pour les piles et les ampoules.

E. ATELIER & MACHINES

La première règle à respecter est de laisser l'espace de travail que l'on a utilisé propre, rangé et sécurisé en partant :

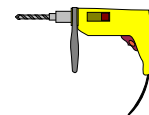
- AU enclenché sur toutes les machines qui ont été utilisées,
- Consommables personnels démontés et rangés,
- Tables nettoyées et paraffinées si besoin,
- Chutes de bois évacuées, sol balayé, petit outillage rangé...

Dans le même esprit, toutes les pièces non terminées doivent être stockées dans les espaces dédiés et ne pas gêner l'utilisation des installations pour les suivants.

1. Les espaces Atelier

Afin de limiter son emprise sur l'espace disponible, il est important d'essayer de travailler dans un espace le plus restreint possible.

- Etabli: table + espace de travail périphérique avec accès aux outils manuels, électroportatif et à l'électricité et l'air comprimé,
- Table d'assemblage: traçage et/ou préfabrication d'éléments de grande taille,
- dalle: tracés de charpente ou assemblage de grandes pièces (réservation préalable nécessaire pour limiter la gêne occasionnée),
- Espace de stockage interne / externe : ils permettent de stocker les pièces non terminées.
 - Attention à ne pas endommager les éléments déjà stockés en empilant et/ou déplaçant pour libérer de l'espace,
 - La durée maximum de stockage pour une pièce sans qu'elle n'évolue est de 1 semaine (sauf accord préalable) : si vous savez que vous n'aurez pas le temps de revenir terminer un ouvrage commencé, vous devez l'emporter pour ne pas encombrer cet espace qui peut vite devenir un "bazar". Des inventaires et contrôles réguliers seront réalisés.
 - Toutes les pièces stockées doivent être identifiées pour savoir à qui elles appartiennent, des étiquettes pourront vous être fournies pour cela.



2. Les petites machines

En utilisation gratuite pour tous les utilisateurs ayant accès à l'atelier:

- petit tour à bois,
- scie à chantourner,
- scie à ruban métaux,
- scie radiale à onglet,
- sableuse,
- petites machines électroportatives et pneumatiques

Tous les consommables (disques à tronçonner, ébavurer, forêts, bande de ponçage...) sont personnels et pourront être stockés dans des espaces individuels. Un stock sera tenu à disposition pour pouvoir les acheter sur place. Les consommables de l'association pourront être utilisés exceptionnellement pour un besoin ponctuel afin d'éviter un achat, sur prêt et contrôle par une personne habilitée.

3. Les grosses machines

Facturées à l'heure d'utilisation par poste de travail réductible au quart d'heure. Les machines suivantes utilisent toutes le système d'aspiration:

- dégauchisseuse,
 - toupie,
 - raboteuse,
 - scie à ruban,
 - scie à format,
 - scie à panneau,
 - gros tour à bois
- À 1 poste de travail = 1 machine en marche / être deux à la raboteuse ne fait qu'un poste de travail.

4. Les espaces Magasin

Leur accès est strictement réservé aux membres des cercles de Gouvernance et d'Orientation ou autre membre ayant une autorisation nominative.

Toute personne sans accès ayant un besoin, devra donc demander à une personne habilitée pour réaliser l'achat durant les créneaux horaires définis (informations qui seront affichées sur le panneau d'information). La procédure à suivre par les personnes habilitées pour enregistrer les achats et les paiements est définie dans un document séparé.

Il est important d'avoir conscience que tout le matériel en vente n'appartient pas à l'association, mais à la société Ateliers Pour Colibris, propriétaire du lieu. Il est également à noter que toute personne, même non membre, peut profiter de ce service, mais qu'un tarif préférentiel est appliqué aux membres de l'association.

D'un point de vue fonctionnel, les acheteurs se décomposent en 2 familles :

1. Ceux qui ont ouvert un compte auprès d'Ateliers Pour Colibris : ils seront facturés mensuellement pour ce qu'ils ont pris, aux conditions qui auront été définies,
2. Ceux qui n'en ont pas :
 - régleront leur achat comptant, aucun crédit ne sera possible,
 - seuls les paiements en liquide sont acceptés, sauf cas particulier soumis à accord préalable
 - paiements en Euros et/ou Cairns possible sur accord préalable

F. INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur place durant les horaires d'ouverture.

G. ANNEXES

1. Introduction à la Sociocratie

Tous les membres des cercles d'orientation et de gouvernance doivent être un minimum au courant des pratiques issus ou dérivés des idées de la sociocratie, afin d'avancer sur le chemin plus humain que nous essayons de tracer..

- Animer / Participer à une réunion
- Processus de prise de décision intégrative
- Processus d'élection sans candidat

Si ce manuel ne répond pas à certaines de vos questions, renseignez-vous auprès des membres du collectif d'orientation ou de gouvernance.

FIN DU DOCUMENT